



## COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOICATIONS

**PARIS, LE 15 FEVRIER 2022**

### **Rayan REBBADJ (RC TOULONNAIS)**

*RC Toulonnais / Union Bordeaux Bègles (J13 reportée TOP 14)*

**Carton rouge**

Au cours de la rencontre RC Toulonnais / Union Bordeaux Bègles, M. Rayan REBBADJ a été définitivement exclu par l'arbitre à la 80<sup>ème</sup> minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Rayan REBBADJ est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 23 février 2022.

M. Rayan REBBADJ est suspendu dans l'attente de cette audience.

### **Geoffrey CROS (UNION BORDEAUX BEGLES)**

*RC Toulonnais / Union Bordeaux Bègles (J13 reportée TOP 14)*

**Carton rouge**

Au cours de la rencontre RC Toulonnais / Union Bordeaux Bègles, M. Geoffrey CROS a été définitivement exclu par l'arbitre à la 80<sup>ème</sup> minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Geoffrey CROS est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 23 février 2022.

M. Geoffrey CROS est suspendu dans l'attente de cette audience.





### **Marvin WOKI (ROUEN NORMANDIE RUGBY)**

*Rouen Normandie Rugby / Stade Montois Rugby (J20 PRO D2)*

**Carton rouge**

Au cours de la rencontre Rouen Normandie Rugby / Stade Montois Rugby, M. Marvin WOKI a été définitivement exclu par l'arbitre à la 74<sup>ème</sup> minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Marvin WOKI est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 23 février 2022.

M. Marvin WOKI est suspendu dans l'attente de cette audience.

### **Thomas ZENON (AS BEZIERS HERAULT)**

*USON Nevers Rugby / AS Béziers Hérault (J20 PRO D2)*

**Carton rouge**

Au cours de la rencontre USON Nevers Rugby / AS Béziers Hérault, M. Thomas ZENON a été définitivement exclu par l'arbitre à la 72<sup>ème</sup> minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Thomas ZENON est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 23 février 2022.

M. Thomas ZENON est suspendu dans l'attente de cette audience.

---

## **CONTACT PRESSE**

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51

